



## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-105

#### Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour les sénatoriales (Assemblées)

5.3

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	7
Votants	37

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

#### Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

#### Étaient absents

Talal ABDUL-KADER, Caroline VABRE

#### Pouvoirs

Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Philippe RIVE donne procuration à Christophe LE CICLE, Nadine CHOLIN donne procuration à Asma SHAHZAD, Véronique JULIE donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Nelson FONSECA donne procuration à Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ donne procuration à Halima TAIBI, Youssef LAMRINI donne procuration à Jean LESPINAS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Les sénateurs sont élus par les élus locaux et les parlementaires. Tous les conseillers départementaux, les conseils régionaux élus dans les départements concernés, les députés et les sénateurs, et enfin une partie des conseillers municipaux, qui constituent la grande majorité des grands électeurs (environ 95 %), ainsi que des délégués supplémentaires, dans les communes de plus de 30 000 habitants, participent au vote qui est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 euros.

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par les grands électeurs en deux fois – la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans.

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, a fixé la date du scrutin pour l'élection des sénateurs pour le renouvellement de la série n°2, dont fait partie l'Eure-et-Loir, au dimanche 27 septembre 2026.

L'arrêté préfectoral 2026-12 du 22 mai 2026 fixe le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable aux communes d'Eure-et-Loir pour l'élection des sénateurs.

Pour pouvoir être élu délégué il convient d'être de nationalité française et inscrit sur la liste électorale de Dreux.

Les 39 membres du Conseil municipal sont délégués de droit, il convient d'élire un délégué supplémentaire et dix délégués suppléants, conformément à l'arrêté préfectoral du 22 mai 2006.

Les suppléants seront appelés à remplacer les délégués en cas d'empêchement le 27 septembre 2026 jour du scrutin.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants (art. L. 289 du code électoral), l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec la règle de la plus forte moyenne, sans panachage. Les listes peuvent être incomplètes.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation.

Deux listes ont été déposées :

- **Liste de la majorité municipale :**

<b>Nom et prénom de l'élu(e)</b>	<b>Liste</b>
Madame Lily VIDJANAGNI	Liste de la majorité municipale
Monsieur Elhadj KA	Liste de la majorité municipale
Madame Rosellne HAIE	Liste de la majorité municipale
Monsieur Philippe BARBIER	Liste de la majorité municipale
Madame Véronique HOUPLAIN	Liste de la majorité municipale
Monsieur Francis PELLETIER	Liste de la majorité municipale
Madame Murielle LAROSE	Liste de la majorité municipale
Monsieur François LEMONNE	Liste de la majorité municipale
Madame Claire REY-JAGUIN	Liste de la majorité municipale

- **Liste de l'opposition municipale :**

<b>Nom et prénom de l'élu(e)</b>	<b>Liste</b>
Monsieur Pascal ROSSION	Liste de la majorité municipale
Madame Lydie GUERIN	Liste d'opposition municipale

À l'issue des opérations de vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

**28 votes pour la liste de la majorité municipale,  
5 votes pour la liste de l'opposition municipale,  
4 votes blancs.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

**À L'ISSUE DU SCRUTIN, sont élus :**

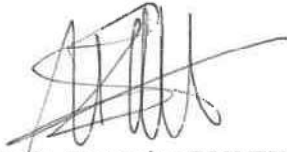
<b>Nom et prénom de l'élu(e)</b>	<b>Liste sur laquelle il/elle figurait</b>	<b>Mandat de l'élu(e)</b>
Madame Lily VIDJANAGNI	Liste de la majorité municipale	Délégué suppléantaire
Monsieur Elhadj KA	Liste de la majorité municipale	Délégué suppléant
Madame Roseline HAIE	Liste de la majorité municipale	Déléguée suppléante
Monsieur Philippe BARBIER	Liste de la majorité municipale	Délégué suppléant
Madame Véronique HOUPLAIN	Liste de la majorité municipale	Déléguée suppléante
Monsieur Francis PELLETIER	Liste de la majorité municipale	Délégué suppléant
Madame Murielle LAROSE	Liste de la majorité municipale	Déléguée suppléante
Monsieur François LEMONNE	Liste de la majorité municipale	Délégué suppléant
Madame Claire REY-JAGUIN	Liste de la majorité municipale	Déléguée suppléante
Monsieur Pascal ROSSION	Liste de la majorité municipale	Délégué suppléant
Madame Lydie GUERIN	Liste d'opposition municipale	Déléguée suppléante

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Secrétaire de séance**



**Madame Marie-Françoise SCAVENNEC**



**Le Maire,**

**Abdel-Kader GUERZA**

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le